



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-96

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 27 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 32

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Dominique THEVENIEAU

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Viviane DARGERIE

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

GARGAS : Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIOUX : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD

**Procurations :**

APT : Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roland CICERO

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240919-2024-96-BF  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024

Page 1 sur 2

CC-2024-96

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2024-60 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Considérant**, la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires au chapitre 041 en dépenses et en recettes d'investissement du budget 2024 « Assainissement Collectif en Régie », afin d'effectuer les écritures de reconstitutions d'avances de certains marchés,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2024 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

**SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :**

Chap	Art	OP.	Serv	r/o		
041	238	OPFI	REGIE	o	Avances versées sur commandes d'immobilisations	22 938,95
<b>TOTAL GENERAL:</b>						<b>22 938,95</b>

**SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :**

Chap	Art	OP.	Serv	r/o		
041	2315	OPFI	REGIE	o	Installations outillage et matériel techniques	22 938,95
<b>TOTAL GENERAL:</b>						<b>22 938,95</b>

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

**Approuve**, la décision modificative n°1 au budget 2024 « Assainissement Collectif en Régie » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessus,

**Autorise**, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 02/10/2024

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20240919-2024-96-BF  
Date de télétransmission : 24/09/2024  
Date de réception préfecture : 24/09/2024  
Page 2 sur 2